



Flash n°156 de la séance CD du 29 avril 2024  
Rédigé par Louise PILLET, secrétaire  
Et Esteban HANDEL, secrétaire adjoint

# FLASH DU COMITÉ DIRECTEUR

## n°156 – séance du 29 avril 2024

Le flash CD est un relevé de décisions : seules celles issues de votes en séance y figurent.  
Le compte rendu, voté lors de la prochaine réunion du CD, précise les tenants et aboutissants des échanges. Il sera posté sur la News Eclair et disponible sur l'espace documentaire.

### Présent-es :

- **Comité Directeur (CD)** : Chloé DJADAVJEE, Jules GIMAT, Lou SUIGNARD-GOUREAU, Louise PILLET, Maëlle TUTUNDJIAN, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY
- **Délégué Général (DG)** : Damien POLLET
- **Comité Social et Economique (CSE)** : Fanette GUICHARD
- **Equipe Nationale (EN)** : Damien QUAÉJBEUR, Emmanuel LOUIS,

### Excusé-es :

- Esteban HANDEL (CD), Isabelle SCHMITT (EN), Margaux AILLERES (CD), Pascal PERON (EN), Rémy SALVADOR (CD), Théo LEFEBVRE ROCCHI (CD), Zouhir EL QUANDILI (CD).



Flash n°156 de la séance CD du 29 avril 2024  
Rédigé par Louise PILLET, secrétaire  
Et Esteban HANDEL, secrétaire adjoint

## ORDRE DU JOUR

### Lundi 29 Avril :

- Vote des finances
  - Partage de l'avis CSE
  - Vote sur la V2 du Budget Prévisionnel
  - Vote arrêt des comptes de 2023
- Validation des réponses aux motions
- Organisation de l'Assemblée Générale 2024
  - Présentation et vote de l'ordre du jour de l'AG
  - Nomination du deuxième animateur de l'AG
  - Vote sur les règles de procédures de l'AG
  - Vote sur le modèle de cotisation pour l'année 2024 -2025, présenté à l'AG
  - Présentation et discussion autour du dossier AG



Flash n°156 de la séance CD du 29 avril 2024  
Rédigé par Louise PILLET, secrétaire  
Et Esteban HANDEL, secrétaire adjoint

**Délibération 2024-04-04 : Validation de la version 2 du budget prévisionnel 2024**

Le Comité Directeur réuni en visioconférence le 29 avril 2024 valide la version 2 du budget prévisionnel 2024, version qui sera incluse au dossier AG 2024.

**7 POUR, unanimité des présent-es**  
**Adopté**

**Délibération 2024-04-05 : Arrêt des comptes de 2023**

Le Comité Directeur réuni en visioconférence le 29 avril 2024, acte l'arrêt des comptes 2023 au 29/04/2024 pour un résultat consolidé de - 461 181,55 €.

**7 POUR, unanimité des présent-es**  
**Adopté**

**Délibération 2024-04-06 : Nomination du deuxième animateur de l'Assemblée Générale 2024**

Le Comité Directeur réuni en visioconférence le 29 avril 2024, nomme Alexis CORBARA comme second animateur de l'AG 2024.

**7 POUR, unanimité des présent-es**  
**Adopté**

**Délibération 2024-04-07 : Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale**

Le Comité Directeur réuni en visioconférence le 29 avril 2024, valide l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2024.

**7 POUR, unanimité des présent-es**  
**Adopté**

**Délibération 2024-04-08 : Validation des règles de procédures de l'Assemblée Générale 2024**

Le Comité Directeur réuni en visioconférence le 29 avril 2024, valide les parties 1 à 5 des règles de procédures de l'AG 2024. Comme convenu, les autres parties seront soumises au vote de l'AG.

**7 POUR, unanimité des présent-es**  
**Adopté**



Flash n°156 de la séance CD du 29 avril 2024  
Rédigé par Louise PILLET, secrétaire  
Et Esteban HANDEL, secrétaire adjoint

**Délibération 2024-04-09 : Validation de la proposition de cotisation de l'adhésion pour l'année 2024 – 2025**

Après avoir pris connaissance de l'avis de la CAF ci-dessous, le Comité Directeur réuni en visioconférence le 29 avril 2024, à l'Assemblée Générale 2024, l'évolution suivante de la cotisation :

Contexte et arguments

- *Le Quotient Familial à partir duquel un ménage est imposable pour 2024 porté de 10 777 € à 11 294 €. Notre barème s'appuie sur ce niveau pour faire évoluer les seuils des 5 tranches de cotisations.*
- *Le niveau de l'inflation 2023-2024 s'établit à un taux compris entre de 3,4% et 4,1%. La prudence budgétaire exige que l'on tienne compte de ce second chiffre.*
- *Le barème de la dernière rentrée a été critiqué en ce qui concerne le tarif de base de la tranche 2 (inférieur, après défiscalisation, de 1,41 € à celui de la tranche 1). La proposition retenue doit corriger ce point.*
- *Dans un contexte global de hausse des prix, alors que nous souhaitons par ailleurs que les structures mettent en place une tarification rigoureuse mais juste, qui permette la solidarité des familles plus aisées avec celle dont les ressources sont modestes, il apparaît juste et conformes aux valeurs associatives que la hausse des cotisations ne soit pas uniforme entre les tranches du barème.*
- *Enfin, la tranche 4 de QF avait été créée en 2022 avec une amplitude plus faible que les autres. L'analyse des adhésions montre que peu de familles s'y sont positionnées. Il apparaît également juste que l'augmentation des cotisations pour la tranche 5 s'accompagne d'un élargissement de la tranche inférieure par élévation du dernier seuil.*
- *Le vote de l'AG sur le modèle global, s'il est positif, ne serait applicable qu'en 2025*

Propositions du GT Leviers Economique

1. *Simple modification des seuils, sans augmentation des tarifs (peu utile en période d'inflation). Le seuil d'imposition ayant augmenté de 4,8 % (source « impots.gouv.fr »), tous les autres seuils augmentent uniformément.*
2. *Application d'un taux d'inflation uniforme de 4 %. Le tarif T1 premier enfant reste inchangé pour corriger l'erreur de l'an dernier (l'écart après défiscalisation passe à +0,62 € au lieu de -1,48 €)*
3. *Augmentation de l'étendue de la tranche 4, en appliquant l'amplitude moyenne actuelle des 3 premières tranches (9 978€). Cela permettrait à certaines familles de se positionner avec plus de précision.*
4. *Application d'une inflation différenciée par tranche, afin d'aggraver les écarts entre celles-ci. Après défiscalisation, cela ne change pas grand-chose, compte tenu d'une inflation moins élevée que l'an dernier.*
5. *Mix entre les scénarios 3 et 4.*

Le tableau complet, avec les calculs, et les simulations de recettes, est disponible [ICI](#)



Flash n°156 de la séance CD du 29 avril 2024  
 Rédigé par Louise PILLET, secrétaire  
 Et Esteban HANDEL, secrétaire adjoint

**Avis de la CAF concernant le barème des cotisations pour la rentrée 2024  
 (adhésions du 1/09/2024 au 31/08/225)**

La commission administrative et financière, réunie en visio-conférence le jeudi 25 avril 2024, après avoir étudié les différentes propositions d'évolution propose au comité directeur de retenir le « **scénario n° 5 : Elargissement de la tranche 4 + application d'une augmentation différenciée progressive par branche** ».

Dans cette hypothèse, la tranche 1 bénéficierait d'une baisse de 1 €, pour remédier au problème de l'an dernier

| Proposition 4 - Mise à jour des tarifs avec une inflation différenciée par tranche |                 |            |                  |                   |                      |                        |                      |                |                           |                       |
|--|-----------------|------------|------------------|-------------------|----------------------|------------------------|----------------------|----------------|---------------------------|-----------------------|
| Déduction fiscale  | 66%             | Tarif EEDF |                  | Tarif 1er enfant  |                      | Tarif enfants suivants |                      |                | Famille avec deux enfants |                       |
| Tranche d'imposition   | Bornes QF       | 1er enfant | Enfants suivants | Déduction fiscale | A Charge après impot | Déduction fiscale      | A Charge après impot | Tx d'inflation | Cout initial              | Cout réel après impot |
| Tranche 1 (NI)   | < 11 294        | 30         | 21               | Non imposables    |                      |                        |                      | - 1,7%         | 51                        | 51,00                 |
| Tranche 2  | 11 294 - 18 855 | 90         | 68               | 59,40             | 30,60                | 44,88                  | 23,12                | + 3,0%         | 158                       | 53,72                 |
| Tranche 3  | 18 855 à 29 933 | 109        | 85               | 71,94             | 37,06                | 56,10                  | 28,90                | + 3,5%         | 194                       | 65,96                 |
| Tranche 4  | 29 933 à 39 911 | 138        | 104              | 91,08             | 46,92                | 68,64                  | 35,36                | + 4,0%         | 242                       | 82,28                 |
| Tranche 5  | > 39 911        | 158        | 117              | 104,28            | 53,72                | 77,22                  | 39,78                | + 4,5%         | 275                       | 93,50                 |

7 POUR, unanimité des présent.es  
 Adopté

Noëlie HENRY  
 Présidente

Esteban HANDEL et Louise PILLET  
 Secrétariat

Pour nous contacter : [comite-directeur@eedf.fr](mailto:comite-directeur@eedf.fr)